

PROGRAMME PRINCIPAL 11

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

11.1 Politique de propriété intellectuelle et économie

11.2 Innovateurs et PME

11.3 Monde de l'entreprise, ONG et partenariat avec le secteur privé

Résumé

223. L'OMPI a entrepris d'analyser et de documenter la manière dont la propriété intellectuelle fonctionne concrètement comme instrument de développement économique, thème qui intéresse aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés. Il est couramment admis que la propriété intellectuelle sera l'un des éléments clés de la valeur économique au XXI^e siècle. En tant que mode de protection juridique de connaissances nouvelles ou originales, la propriété intellectuelle fournit une plate-forme habilitante pour l'exploitation commerciale de l'innovation et de la créativité en permettant aux titulaires d'en tirer profit. Il en résulte une puissante incitation financière à la diffusion de l'innovation et de la créativité par la commercialisation. La propriété intellectuelle est aujourd'hui un élément majeur de la valeur d'une entreprise et un facteur de plus en plus important de croissance et de développement sur le plan macro-économique et micro-économique. Aussi les États membres de l'OMPI portent-ils un grand intérêt à l'utilisation judicieuse des actifs de propriété intellectuelle. Sensible à cette préoccupation, l'OMPI s'est attachée à étudier comment il est possible de développer, de protéger, de gérer et d'utiliser au mieux les actifs de propriété intellectuelle afin qu'il en découle des avantages non seulement pour les inventeurs, les créateurs et les entreprises à titre individuel, mais aussi pour la société dans son ensemble.

224. Ce programme principal est destiné à renforcer et coordonner la prise en compte par l'OMPI de ces importantes questions. Il est expressément conçu pour répondre aux attentes des États membres qui souhaitent des informations sur la manière dont la propriété intellectuelle peut fonctionner concrètement comme instrument de leur développement économique, et sur la manière pour les particuliers, le secteur privé, les institutions publiques, les universités et les centres de recherche d'en faire l'usage le plus performant. Le sous-programme 11.1, nouveau, a été élaboré pour répondre aux besoins des décideurs nationaux. Les sous-programmes 11.2 et 11.3 poursuivent des activités de programme existantes, avec de nouvelles méthodes pour s'adresser aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle, dont les titulaires et les utilisateurs d'objets protégés et d'autres acteurs importants sur le marché.

SOUS-PROGRAMME 11.1

POLITIQUE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ÉCONOMIE

Objectif : mieux faire comprendre aux décideurs des États membres l'intérêt d'élaborer et de gérer des politiques et des pratiques d'exploitation des actifs de propriété intellectuelle au service du développement économique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Meilleure analyse et compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique.	Réalisation de monographies, projets de démonstration et publications; retour d'information de la part des États membres.
2. Meilleure compréhension et pratique accrue de la gestion des actifs de propriété intellectuelle et de l'élaboration de politiques à cet égard.	Résultats d'évaluation indiquant le degré de compréhension du rapport entre propriété intellectuelle et développement économique et du principe de gestion des actifs de propriété intellectuelle.

225. Ce sous-programme nouveau est destiné à valoriser le rôle des actifs de propriété intellectuelle comme instruments de développement économique dans le monde entier. Il s'agit de fournir des services utiles, concrets et très ciblés aux États membres pour la formulation de politiques sur les questions de propriété intellectuelle dans les administrations publiques et autres organismes et institutions concernés, tels que les établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que des services dans le domaine nouveau et porteur de la gestion des actifs de propriété intellectuelle. Le sous-programme intègre les compétences qui existent déjà au sein du Secrétariat avec les connaissances et l'expérience pratique d'experts extérieurs, rassemblées et appliquées au travers d'études de cas, de recherches et d'analyses économiques et statistiques.

226. L'analyse et la recherche économiques en cours concernant la propriété intellectuelle sont d'une importance vitale pour préciser et expliquer comment le système de la propriété intellectuelle contribue à la croissance économique aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement; également pour mettre à l'épreuve, valider ou contester différentes hypothèses au sujet de la propriété intellectuelle telle qu'elle fonctionne dans les schémas économiques complexes, concurrentiels et en rapide évolution d'aujourd'hui. L'importance du lien entre propriété intellectuelle et cadre économique mondial est maintenant bien admise. Ce lien est important non seulement au niveau micro-économique de l'entreprise, mais aussi au niveau des économies nationales et de l'économie mondiale. Cependant une grande incertitude factuelle et théorique brouille la corrélation réelle entre les facteurs liés à la propriété intellectuelle et l'activité économique, d'où l'existence d'une forte demande de données de recherche significatives et objectives sur le sujet. Les États membres ont demandé à l'OMPI d'étudier comment une meilleure protection de la propriété intellectuelle se répercute sur la croissance économique et le développement social, culturel et économique et d'élaborer des documents à ce sujet contenant des données précises, des modèles, des éléments de recherche et des études de cas sur un certain nombre de points afin d'aider les décideurs à formuler des stratégies de développement économique national mieux ciblées.

227. Depuis une dizaine d'années des chercheurs s'intéressent à la manière dont il est possible de valoriser, de gérer et d'exploiter commercialement la propriété intellectuelle, vue comme un atout économique, et d'en tirer un retour sur investissement quantifiable (on parle aussi de "gestion des actifs intellectuels"), et la traduction concrète de ces éclairages nouveaux est devenue un domaine d'activité important dans plusieurs pays. La gestion des actifs intellectuels pratiquée par de nombreuses entreprises dans les économies innovantes présente un grand intérêt pour tout pays en ce qu'elle fournit un ensemble de moyens concrets pour exploiter la propriété intellectuelle au service du développement économique. Aussi est-elle d'une utilité vitale pour les décideurs, parce qu'elle les aide à concevoir et mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir une croissance économique fondée sur la propriété intellectuelle et le capital humain.

228. Ce sous-programme procurera aux États membres des instruments pour promouvoir la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans leur pays, notamment des lignes directrices et des modèles de pratiques recommandées à cet égard. Quelques projets de démonstration seront élaborés pour mettre en vedette l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que catalyseur de la croissance économique dans des contextes particuliers tels que les licences, les coentreprises, la recherche-développement (R-D), les actions éducatives, etc. Les activités de ce type seront coordonnées avec d'autres programmes principaux pertinents, en particulier les programmes principaux 08, 09 et 10.

Activités

- Effectuer des recherches et recueillir des données relatives à l'incidence de la propriété intellectuelle sur la croissance économique;
- réaliser une étude de cas sur les réseaux de R-D dans les pays en développement et sur la façon dont la propriété intellectuelle peut favoriser l'échange de données et contribuer à accélérer la recherche, à augmenter les financements, à satisfaire des besoins de la vie courante et à empêcher l'exode des cerveaux;
- réaliser une étude de cas sur le financement de la valorisation des actifs de propriété intellectuelle et des réseaux de R-D avec un partenaire national ou régional;
- préparer des exposés et élaborer des modules de formation et une base de données sur les politiques et les pratiques, en vue de promouvoir la valorisation et la gestion des actifs intellectuels;
- réaliser des projets de démonstration et des études de cas sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans la prévision et la planification économiques, notamment dans les politiques et les réseaux de R-D.

SOUS-PROGRAMME 11.2 INNOVATEURS ET PME

Objectifs : améliorer la perception et la compréhension des institutions publiques, privées et de la société civile du monde entier pour leur permettre de formuler et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies propres à renforcer l'utilisation stratégique des actifs de propriété intellectuelle par les innovateurs et les PME.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Perception croissante de la propriété intellectuelle comme une priorité des politiques visant à renforcer les moyens des inventeurs, des créateurs, des chercheurs, des entrepreneurs et des PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes nationaux de sensibilisation destinés aux inventeurs, aux créateurs, au monde de la recherche, aux entrepreneurs et aux PME. • Nombre de politiques élaborées ou adoptées sur des questions ayant trait à la propriété intellectuelle et concernant les inventeurs, les créateurs, les chercheurs, les entrepreneurs et les PME.
2. Meilleure perception et compréhension du système de la propriété intellectuelle et utilisation accrue de celui-ci par les organismes de R-D et les universités pour diffuser et commercialiser les résultats de leurs recherches.	Nombre d'organismes de R-D et d'universités ayant mis en place des politiques de propriété intellectuelle ou des coordonnateurs pour ces questions afin de faciliter la valorisation, la protection et la gestion des actifs de propriété intellectuelle fondés sur les résultats de leurs recherches.

229. Ce sous-programme vise les innovateurs¹ et les PME². Les innovateurs et les PME contribuent au PNB à hauteur de plus de 90% dans de nombreux pays, et les organismes de R-D et les universités sont les principaux créateurs de savoir dans les États membres. Ces contributeurs intellectuels sont une force motrice, souvent sous-employée, de la réussite entrepreneuriale et de la croissance économique. Le sous-programme intégrera certaines des activités entreprises par la Division des PME et la Division de la logistique et de la promotion des innovations, en les recentrant plus finement. Il élaborera des stratégies spécifiques pour renforcer les moyens de groupes de partenaires potentiels et d'utilisateurs du système de la propriété intellectuelle qui n'ont pas eu le temps, les ressources ou l'information nécessaires pour comprendre l'importance du système de la propriété intellectuelle et pouvoir l'utiliser de manière performante pour identifier, valoriser, protéger et gérer les savoirs et les actifs de propriété intellectuelle qu'ils créent. Dans cette optique, des services et des structures d'appui spécifiques seront créés, développés ou renforcés à l'échelon national, régional ou local. Ce sous-programme sera exécuté selon les axes suivants:

¹ Y compris les inventeurs et créateurs individuels, les chercheurs et les administrateurs d'organismes de R-D publics ou sans but lucratif et les chercheurs d'universités et d'autres organismes en rapport avec l'innovation.

² On entend généralement par là toutes les entreprises de petite ou moyenne taille, y compris les microentreprises, mais toute définition différente de la PME employée dans un État membre sera respectée dans la mise en œuvre d'activités du programme.

- des efforts concertés devraient être déployés partout dans le monde en coopération avec d'autres organisations partenaires qui prônent l'utilisation de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation et la création, comme les associations de PME, les réseaux de centres de promotion de l'innovation, les incubateurs d'entreprises ou de technologies, les universités, les organismes de R-D, les parcs scientifiques et technologiques, les investisseurs en capital-risque, les associations professionnelles et les chambres de commerce et d'industrie;
- on s'attachera à renforcer les capacités nationales et locales en fournissant des instruments, des matériels de sensibilisation et de formation et des programmes d'apprentissage par des moyens électroniques (utilisant par exemple l'Internet), en encourageant la constitution de réseaux entre organisations et en formant des formateurs à l'utilisation des compétences locales et des matériels et instruments personnalisés élaborés par l'OMPI à l'intention des innovateurs et PME et des coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle, ainsi que des matériels spécifiques élaborés par d'autres organisations;
- ce sous-programme opérera en coordination avec d'autres programmes de l'OMPI pour fournir à ces différents acteurs des matériels et des instruments spécifiquement conçus à leur intention concernant différents aspects de la propriété intellectuelle et l'utilisation et la gestion de celle-ci, l'objectif étant que les innovateurs et les PME, mieux informés du rôle et de l'utilisation de la propriété intellectuelle, soient en mesure d'utiliser celle-ci pour renforcer leur compétitivité sur le marché;
- un effort concerté sera fait afin d'utiliser le système de propriété intellectuelle pour faciliter l'instauration de partenariats synergiques entre les pouvoirs publics, le monde de la recherche (organismes de R-D et universités axées sur la recherche) et le secteur industriel et commercial, aux échelons national, régional et international, en vue d'obtenir des résultats mutuellement avantageux grâce à une bonne utilisation des circuits commerciaux;
- les possibilités ouvertes aux inventeurs et aux innovateurs pour accéder aux services financiers dont ils ont besoin pour développer leurs inventions et innovations et pour protéger leurs droits de propriété intellectuelle seront explorées; on étudiera à cet effet la création d'un fonds de l'OMPI destiné au financement de l'activité inventive et de l'innovation dans les pays en développement et les pays en transition;
- la coopération se poursuivra avec d'autres organisations internationales telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Initiative centre-européenne (CEI), ainsi que des ONG telles que la *World Association for Small and Medium Enterprises* (WASME), l'*International Small Business Congress* (ISBC), l'*International*

Association of Science Parks (IASP), la European Small Business Alliance (ESBA), la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), l'Association of University Technology Managers (AIUTM) [États-Unis d'Amérique], l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC).

Activités

- Évaluer, compiler et diffuser des lignes directrices, des modèles de pratiques recommandées et des études de cas destinées aux inventeurs, aux créateurs, au monde de la recherche, aux entrepreneurs et aux PME, en utilisant différents supports : documents sur papier, CD-ROM, Internet (le site Web de l'OMPI);
- apporter un soutien à des manifestations de sensibilisation à la propriété intellectuelle organisées à l'intention des innovateurs, des inventeurs, des créateurs, du monde de la recherche, des entrepreneurs et des PME et y participer (l'accent étant mis sur des points précis d'intérêt pratique tel que le transfert de technologies, les licences de propriété intellectuelle et la gestion des actifs de propriété intellectuelle);
- élaborer des matériels et des guides de sensibilisation, d'enseignement et de formation et personnaliser en fonction des besoins individuels des pays une série d'utilitaires sur la propriété intellectuelle à l'usage des écoliers, des innovateurs, des inventeurs, des créateurs, des chercheurs, des entrepreneurs et des PME;
- élaborer un ensemble de lignes directrices avec liste récapitulative pour l'évaluation, le bilan et l'audit de propriété intellectuelle;
- faire mieux connaître l'utilisation du système de la propriété intellectuelle à l'appui de l'innovation et de la créativité en décernant des médailles de l'OMPI à des inventeurs, des créateurs, des chercheurs, des entrepreneurs et des PME;
- étudier la possibilité de créer un fonds destiné à financer la valorisation et la gestion des actifs de propriété intellectuelle que constituent les résultats de recherches et l'innovation dans les pays en développement et les pays en transition;
- encourager l'utilisation multiforme de l'information juridique, technique et commerciale figurant dans les documents et les bases de données de propriété intellectuelle pour la réalisation d'études de marché et le recueil de renseignements commerciaux et promouvoir la commercialisation des innovations; ce volet d'activités comprend les services d'information en matière de brevets de l'OMPI à l'intention des pays en développement et des pays en transition;

- aider les associations de PME, les réseaux de centres de promotion de l'innovation, les incubateurs d'entreprises, les universités, les organismes de R-D, les associations professionnelles et les chambres de commerce à fournir à leurs membres et aux groupes intéressés des services d'appui en rapport avec la propriété intellectuelle;
- conduire des programmes de formation à l'intention des principaux partenaires institutionnels et prestataires commerciaux de services de propriété intellectuelle, selon la méthode consistant à "former des formateurs";
- réaliser ou commanditer des recherches sur la propriété intellectuelle et les PME, ou apporter un concours technique ou contribuer à de telles études, et réaliser des études sur des domaines d'intérêts particuliers pour les PME (évaluation des actifs de propriété intellectuelle, propriété intellectuelle et financement, propriété intellectuelle et relations universités-entreprises, assurance en matière de propriété intellectuelle, etc.);
- travailler avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux à améliorer les activités de sensibilisation qu'ils mènent à l'intention des PME.

SOUS-PROGRAMME 11.3

MONDE DE L'ENTREPRISE, ONG ET PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVE

Objectif : mise en place de mécanismes qui permettent au secteur privé de jouer un rôle moteur dans les activités de l'OMPI visant à faire de la propriété intellectuelle un instrument de croissance économique.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Meilleure prise en compte des intérêts du secteur non gouvernemental, de la société civile et du monde de l'entreprise dans les activités du programme de l'OMPI grâce aux éclairages et aux avis émanant de la Commission consultative du monde de l'entreprise et d'ONG.	Nombre de recommandations formulées à l'intention de l'OMPI traduites en action sur le plan des politiques ou des programmes.
2. Recherche de nouvelles sources de financement extrabudgétaire pour accroître les possibilités d'étendre les projets de l'OMPI et d'augmenter les	Quantité de ressources financières, contributions en nature ou services (services d'experts par exemple) alloués et employés à l'appui de projets

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
projets de l'OMPI et d'augmenter les activités visant à consolider la culture de la propriété intellectuelle, à renforcer les ressources humaines et à édifier les infrastructures nationales de la propriété intellectuelle.	et employés à l'appui de projets.

230. L'OMPI, résolument à l'écoute du secteur privé, a bénéficié pour l'élaboration de sa politique et de ses programmes de contributions éclairées, et venant à point nommé, de la part de cet important groupe d'intérêt ainsi que d'utilisateurs du système de la propriété intellectuelle. Le directeur général continuera de recevoir les avis objectifs de la Commission consultative du monde de l'entreprise, qui apporte la perspective du secteur privé. L'OMPI continuera également à élargir et renforcer ses relations avec des ONG, notamment avec ses partenaires non gouvernementaux traditionnels que le développement des lois et services de propriété intellectuelle intéresse et avec des groupes d'intérêt de la société civile, qui devraient apporter des éléments précieux sur les dimensions en rapide expansion que prend la propriété intellectuelle dans la vie quotidienne et dans le débat public.

231. L'OMPI va faire un pas de plus vers une participation plus dynamique du secteur privé à ses propres efforts pour créer un environnement favorable à l'utilisation performante de la propriété intellectuelle comme moteur de croissance. Elle va lancer le "partenariat OMPI-secteur privé", programme destiné à étudier la possibilité d'un financement privé et volontaire de services et de travaux d'experts pour renforcer l'infrastructure de la propriété intellectuelle dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Cette initiative fera fond sur la relation étroite que l'OMPI entretient déjà avec le secteur privé, viendra en complément du financement extrabudgétaire de programmes que différents gouvernements assurent au travers de fonds fiduciaires (voir le programme principal 08) ou d'arrangements ad hoc similaires, et serait dans la ligne de différents programmes de partenariat public-privé déjà en opération ou récemment lancés dans d'autres organisations du système des Nations Unies.

232. Le Programme de partenariat OMPI-secteur privé consacrerait le rôle crucial tenu par le secteur privé et en particulier les entreprises, non seulement en qualité de principal utilisateur du système de la propriété intellectuelle et grand bénéficiaire ultime de ce système, mais aussi en tant que source précieuse d'expérience. Il faut le voir comme complémentaire plutôt que préjudiciable au niveau actuel des activités de l'OMPI. Aucune activité ne serait menée dans le cadre de ce programme sans la pleine coopération du ou des gouvernements hôtes.

233. Le programme sera établi et développé progressivement, de manière à permettre un élargissement ordonné de ses compétences et de sa couverture. Les activités devraient

débuter à une échelle modeste au premier trimestre de 2005 pour ensuite se développer sur une période de lancement que l'on prévoit de deux à trois ans. Une structure institutionnelle et des lignes directrices concernant l'administration et l'exécution des projets et activités menés dans le cadre de ce programme seront élaborées avec prudence et progressivement par le Secrétariat, en consultation avec les États membres, et soumises à l'approbation des assemblées des États membres de l'OMPI en temps opportun.

234. L'OMPI tirerait avantage de cette nouvelle source à la fois de financement extra-budgétaire et d'expérience pratique et autres services par la mise en œuvre de projets multipartites (OMPI - secteur public - secteur privé) destinés à élargir son champs d'action en matière de renforcement des capacités et de démythification de la propriété intellectuelle. Le secteur privé y gagnerait par une valorisation de la culture de la propriété intellectuelle, amenant au respect et au renforcement de la protection. Les gouvernements et les économies nationales y trouveraient aussi leur compte par l'encouragement au développement de l'infrastructure locale de la propriété intellectuelle et à la valorisation des ressources humaines, le renversement de la tendance à l'exode des cerveaux grâce au développement de l'innovation à l'échelon local, national et régional, et l'expansion de l'activité économique qui en résulterait.

Activités

- Organiser les sessions de la Commission consultative du monde de l'entreprise;
- organiser des réunions, visites et autres activités intéressant les ONG;
- établir le Programme de partenariat OMPI-secteur privé et son mécanisme et élaborer des lignes directrices concernant le fonctionnement de ce programme;
- promouvoir l'idée de contribution en crédits extrabudgétaires, en services et en expérience;
- développer des projets et faire rapport de manière ponctuelle, précise et transparente à l'assemblée générale sur les activités menées dans le cadre de ce programme.

Présentation des ressources par objet de dépense

235. Le montant total des ressources s'élève à 10 051 000 francs suisses, compte tenu d'une augmentation de programme de 1 388 000 francs suisses (16,4%) par rapport au montant correspondant de l'exercice biennal 2002-2003.

236. En ce qui concerne les ressources en personnel, un montant de 7 325 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 1 144 000 francs suisses (19%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 6 994 000 francs suisses au titre des dépenses liées à des postes, compte tenu de deux postes supplémentaires et du reclassement de deux postes, dont un en catégorie D,
- ii) 331 000 francs suisses pour des agents temporaires.

237. En ce qui concerne les voyages et les bourses, un montant de 595 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 45 000 francs suisses (7,1%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 480 000 francs suisses pour 90 missions effectuées par des fonctionnaires,
- ii) 115 000 francs suisses pour des voyages réalisés par des tiers en relation avec des activités de promotion de l'innovation.

238. En ce qui concerne les services contractuels, un montant de 2 066 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 257 000 francs suisses (14,3%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 77 000 francs suisses pour les conférences, afin de couvrir notamment les dépenses d'interprétation pour des réunions consacrées à la promotion de l'innovation,
- ii) 1 265 000 francs suisses pour les services de consultants,
- iii) 52 000 francs suisses pour les publications, afin de couvrir le coût d'impression de documents d'information sur les brevets et
- iv) 672 000 francs suisses pour d'autres services contractuels, afin de couvrir le coût de projets de développement.

239. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un montant de 35 000 francs suisses est prévu, soit une augmentation de programme de 6 000 francs suisses (20,7%), pour couvrir notamment le coût des communications.

240. En ce qui concerne le matériel et les fournitures, un montant de 30 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une augmentation de programme de 26 000 francs suisses, pour couvrir le coût des fournitures, y compris des médailles destinées à récompenser la créativité.

Tableau 9.11 Programme principal 11 : budget détaillé pour 2004-2005

A. Variation budgétaire par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

	Budget 2002- A	Variation budgétaire						Budget 2004-2005 proposé E=A+D
		Programme		Coûts		Total		
		Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	
I. Par sous-programme								
11.1 Politique de propriété intellectuelle et économie	432	1 082	250,5	32	7,4	1 114	257,9	1 546
11.2 PME et innovateurs	7 669	(295)	(3,8)	136	1,8	(159)	(2,1)	7 510
11.3 Monde de l'entreprise, ONG et partenariat avec le secteur privé	380	601	158,2	14	3,7	615	161,8	995
TOTAL	8 481	1 388	16,4	182	2,1	1 570	18,5	10 051
II. Par objet de dépense								
Dépenses de personnel	6 016	1 144	19,0	165	2,7	1 309	21,8	7 325
Voyages et bourses	635	(45)	(7,1)	5	0,8	(40)	(6,3)	595
Services contractuels	1 797	257	14,3	12	0,7	269	15,0	2 066
Dép. de fonctionnement	29	6	20,7	--	--	6	20,7	35
Matériel et fournitures	4	26	650,0	--	--	26	650,0	30
TOTAL	8 481	1 388	16,4	182	2,1	1 570	18,5	10 051

B. Variation du nombre de postes par catégorie

Catégorie de postes	Budget 2002-2003 révisé A	Variation du nombre de postes B-A	Budget 2004-2005 proposé B
Directeurs	2	1	3
Administrateurs	7	3	10
Services généraux	8	(2)	6
TOTAL	17	2	19

C. Allocations budgétaires par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Sous-programme			Total
	1 PPIE	2 PMEI	3 MEPSP	
Dépenses de personnel				
Postes	1 173	5 379	442	6 994
Agents temporaires	63	210	58	331
Voyages et bourses				
Missions de fonctionnaires	80	300	100	480
Voyages de tiers	--	115	--	115
Services contractuels				
Conférences	--	77	--	77
Consultants	200	670	395	1 265
Publications	--	52	--	52
Autres	20	652	--	672
Dépenses de fonctionnement				
Communications et autres	--	35	--	35
Matériel et fournitures				
Fournitures et matériaux	10	20	--	30
TOTAL	1 546	7 510	995	10 051

D. Fonds fiduciaires, par objet de dépense (*en milliers de francs suisses*)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Sous-programme 2 PMEI</i>
Dépenses de personnel	712
